

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.05.92	Date de révision	Date de mise en application 01.05.92
1. Dénomination de la fonction Administrateur/administratrice-système 1		Code fonction 2.03.018	
2. But de la fonction Assumer l'exploitation et le fonctionnement d'un système informatique multi-utilisateurs. Assister les utilisateurs dans l'emploi rationnel des moyens informatiques			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : le contrôle du fonctionnement des équipements et des logiciels de base ainsi que la tenue des applications en exploitation; <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle des liaisons avec les ordinateurs centraux ou sites reliés; - la gestion des utilisateurs avec leurs droits et privilèges; - la sauvegarde des données; - la rédaction et la mise à jour des procédures de fonctionnement et d'exploitation; - la mise à jour de la documentation du système y compris de ses paramètres; - l'optimisation de l'utilisation des ressources; - l'assistance générale d'exploitation, l'intervention en cas de pannes ou de dysfonctionnement, les contacts avec les fournisseurs et autres services partenaires ainsi que la gestion des contrats de maintenance; - l'instruction des utilisateurs et l'apport de toute l'assistance nécessaire; - l'exploitation d'applications et le lancement de traitements spécifiques; - l'approvisionnement en fournitures consommables tels que disquettes, papier, etc.; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques dont celles de contact bureautique. Ces activités requièrent : <ul style="list-style-type: none"> - un CFC de 3 ou 4 ans d'une branche administrative ou technique; - cours d'introduction à la micro-informatique; - cours de base sur les systèmes d'exploitation utilisés; - cours d'introduction aux réseaux locaux; - cours de base administrateur du réseau utilisé; - connaissance des utilitaires supplémentaires installés sur le serveur (sauvegardes, conversions, impressions, etc); - sensibilisation à la sécurité du réseau local; - une indispensable formation continue adaptée à l'évolution des logiciels et systèmes d'exploitation utilisés. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	C	G	B	G	Cl. max. 13
Points	26	9	36	8	41	Total 120